

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2023-08/111

MARCHÉ D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL SIS 8 RUE CHATEAU ROBERT À VALREAS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public d'études de faisabilité dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal, sis 8 rue Château Robert à Valréas, parcelle AH 738 ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le cabinet ARMAND & COUTELIER, sis 14C route de Grillon à VALREAS (84600) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que le cabinet ARMAND & COUTELIER, sis 14C route de Grillon à VALREAS (84600) a fait une proposition intéressante ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/08/2023

Application agréée E-legalite.com

93_AR-064-216401388-20230829-DEC_2023_08

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le marché d'études de faisabilité dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal dit « la maison Jauneau », sis 8 rue Château Robert à Valréas, parcelle AH 738 au cabinet ARMAND & COUTELIER sis 14C route de Grillon à VALREAS (84600).

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 2031 du budget communal, pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 29 août 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 29 AOUT 2023
de la publication sur le site internet de la ville, le 29 AOUT 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 29/08/2023
Application agréée E-legalite.com